



## LICITATION et frais de notaire

Par **Frost**, le **08/12/2011** à **11:05**

Bonjour,

J'ai acheté en 2007 un appartement avec mon amie. Le montant de l'achat était de 330 000 euros. Les quotes parts de l'acquisition était de 65% (pour moi) et 35% (pour elle).

Pour financer l'achat, nous avons souscrit un prêt de 200 000 euros.

Nous sommes maintenant séparés et je souhaite lui racheter sa part pour un montant de 50 000 euros (déterminé en fonction de son apport et du restant dû du prêt).

Le notaire me demande 10 000 euros de frais en se basant sur le fait que le prix de vente à prendre en compte est de 110 000 euros (les 35% de la valeur totale du bien) sans se baser sur le prix de vente réel.

Est ce normal?